

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Championnat Canadien Universitaire d'Échecs par Équipes (CUCC) 2026



Toronto, Ontario
16-18 janvier 2026



1. Règlements en vigueur.

Le Championnat Canadien Universitaire d'Échecs par Équipe 2026 sera disputé conformément aux Règles du Jeu de la FIDE, aux Règlements Généraux de la FIDE pour les Compétitions, aux règlements applicables de la FCE, ainsi qu'aux présents Règlements Techniques. En tout temps, toute situation imprévue ou circonstance non couverte par les règlements ci-dessus sera soumise à l'organisateur en chef, dont la décision sera finale.

2. Sections et admissibilité

Le championnat comprendra deux (2) sections distinctes : Crown et Reserve. Les établissements d'enseignement postsecondaire (universités, CÉGEPS) situés partout au Canada sont invités à inscrire des équipes pour le championnat. Les équipes inscrites dans la section Crown doivent être composées uniquement de joueurs fréquentant le même établissement postsecondaire (université ou CÉGEP). Un établissement peut inscrire un maximum de deux équipes dans la section Crown. Les demandes pour admettre une troisième équipe provenant du même établissement seront évaluées à la discréction exclusive du comité organisateur. La décision du comité organisateur sur toutes les questions d'admission est finale.

Chaque établissement d'enseignement postsecondaire peut inscrire jusqu'à 5 équipes au total. Des équipes supplémentaires peuvent être acceptées à la discréction du comité organisateur.

Les équipes inscrites dans la section Reserve doivent avoir une cote moyenne inférieure à 1800 (voir la section Cote des joueurs ci-dessous). Les équipes de la section Reserve peuvent être composées de joueurs provenant du même établissement postsecondaire ou d'établissements différents (universités ou CÉGEPs). Une équipe « mixte » (composée de joueurs issus d'institutions différentes) dans la section Reserve n'est pas admissible aux prix par équipe.

Les joueurs admissibles doivent être des étudiant(e)s, des professeurs ou des membres du personnel à temps plein ou à temps partiel d'un établissement d'enseignement postsecondaire.

3. Composition des équipes ; listes d'équipe

Chaque équipe doit inclure quatre (4) joueurs et jusqu'à un (1) remplaçant. Lors de l'inscription d'une délégation, chaque équipe doit désigner un capitaine d'équipe et soumettre l'ordre des échiquiers préféré (la « liste de départ »). Le capitaine peut être l'un des joueurs, le remplaçant, ou un autre membre de la délégation de l'équipe. Les frais d'inscription sont proportionnels au nombre de joueurs dans une équipe ; ainsi, inscrire cinq joueurs entraînera des frais plus élevés que pour quatre joueurs. Tous les joueurs non classés doivent figurer dans la liste de départ sur des échiquiers inférieurs à ceux des joueurs classés. L'ordre des échiquiers de chaque équipe doit respecter la condition suivante : pour chaque paire de joueurs (J1, J2) de la même équipe, si la cote du joueur J1 (définie conformément à l'Art. 10 ci dessous) dépasse celle de J2 de plus de 99 points, le joueur J1 doit être assigné à un échiquier supérieur à J2. Conformément aux règlements de la FIDE, le capitaine doit soumettre, à un moment précis, une liste écrite nommant les joueurs de son équipe participant à chaque ronde. Si la liste n'est pas soumise dans le délai requis, la liste pour cette ronde sera constituée des quatre premiers joueurs nommés dans la « liste de départ ». Les heures et moyens pour soumettre ces listes seront annoncés lors de la réunion technique. Le capitaine doit également communiquer l'ordre des échiquiers et les appariements à ses joueurs. Lors d'une ronde, si une équipe peut aligner moins de quatre (4) joueurs nécessaires pour le match, ces joueurs seront assignés aux échiquiers supérieurs, en commençant par l'échiquier 1, dans l'ordre indiqué dans la « liste de départ ». Il n'est jamais permis de « sauter » un échiquier : une défaite par forfait en raison d'un nombre incomplet de joueurs se produira toujours sur l'échiquier le plus bas.

4. Format & Système

Dans chaque section (Crown et Reserve), le tournoi se jouera selon un système suisse standard en cinq (5) rondes. Les équipes mentionnées en premier dans chaque appariement auront les pièces blanches sur les échiquiers impairs et les pièces noires sur les échiquiers pairs. Dans le cas improbable où une section compte exactement six (6) équipes inscrites, cette section sera disputée selon un système Toutes Rondes en cinq (5) rondes. Si moins de six (6) équipes s'inscrivent dans la section Reserve, celle-ci sera fusionnée avec la section Crown. Les prix seront néanmoins attribués séparément, en fonction de l'inscription initiale des équipes. Les appariements seront réalisés par l'officier d'appariement à l'aide d'un logiciel certifié par la FIDE, sous la supervision de l'arbitre en chef.

5. Cadence de jeu et forfait

La cadence de jeu pour chaque joueur sera de 90 minutes pour toute la partie, avec un incrément de 30 secondes par coup à partir du premier coup (90'/fin + 30"/coup).

Si un(e) joueur(euse) arrive à l'échiquier avec plus de soixante (60) minutes de retard sur le début effectif de la première ronde, sa partie sera déclarée perdue par forfait. Ce délai par défaut pour les rondes suivantes sera de trente (30) minutes.

6. Bris d'égalité

Il n'y aura pas de parties de départage. Toutes les égalités dans toutes les sections seront déterminées selon des critères de bris d'égalité.

Chaque partie du match est comptabilisée selon les règles de la FIDE, attribuant 1, $\frac{1}{2}$ ou 0 point de partie. Si une équipe accumule la majorité des points de partie dans un match, elle remporte ce match. Si les deux équipes marquent le même nombre de points de partie, le match est déclaré nul. Chaque match est comptabilisé en points de match. L'équipe victorieuse reçoit deux (2) points, un match nul donne un (1) point à chaque équipe, une défaite donne zéro (0) point. À la fin de l'événement, les équipes sont classées selon le plus grand nombre de points de match dans le classement final. Si deux (2) ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points de match, le bris d'égalité se fait comme suit : a) Nombre total de points de partie. b) Rencontre directe (à condition que toutes les équipes impliquées dans l'égalité se soient affrontées entre elles). c) Buchholz Tronqué 1. d) Sonneborn-Berger pour les tournois par équipe A : la somme des produits des points de match réalisés par chaque équipe adverse et des points de match obtenus contre cette équipe. e) Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le joueur le plus jeune (date de naissance confirmée par une pièce d'identité officielle avec photo) sera classée plus haut dans le classement.

7. Horaires.

Toutes les activités se déroulent à Hart House, 7 Hart House Cir, Toronto, ON M5S 3H3.

Day of the Week	Date	Time	Activity
Mercredi	14 janvier	19:00 (provisoire)	Réunion Technique (en ligne)
Vendredi	16 janvier		Arrivée
Vendredi	16 janvier	17:30	Cérémonie d'ouverture
Vendredi	16 janvier	18:30	Ronde 1
Samedi	17 janvier	08:45	Réunion des présidents de clubs universitaires*
Samedi	17 janvier	10:00	Ronde 2
Samedi	17 janvier	15:00	Ronde 3
Dimanche	18 janvier	09:00	Ronde 4
Dimanche	18 janvier	14:00	Ronde 5

Dimanche	18 janvier	18:30	Cérémonie de clôture
Dimanche	18 janvier		Départ

*La réunion du président a pour but de délibérer sur le tournoi annuel universitaire d'échecs et de sélectionner l'établissement hôte du Championnat Canadien Universitaire d'Échecs 2027.

8. Comportement de joueurs

Tous les participants sont tenus de respecter les Lois du Jeu d'Échecs et doivent se comporter en tout temps durant le tournoi conformément aux statuts de la FIDE, de la FCE, de la FQE, ainsi qu'aux principes les plus élevés de fair-play. Les joueurs doivent être présents à tous les événements officiels approuvés par l'Organisateur, y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture. Les capitaines doivent assister à la Réunion technique. Si nécessaire, l'Arbitre en chef peut convoquer d'autres Réunions techniques. Les joueurs doivent coopérer avec les médias et être disponibles pour de courtes interviews immédiatement après chaque partie. Les joueurs doivent respecter les exigences des Règlements de la FIDE pour maintenir une apparence digne en tout temps durant l'événement.

9. Fair-play; équipement électronique

Des mesures de Fair-play seront mises en place conformément aux lignes directrices de la FIDE contre la tricherie. Pendant une partie, les joueurs et les capitaines sont interdits de posséder dans la salle de jeu tout appareil électronique non spécifiquement approuvé par l'arbitre. Ces appareils peuvent être stockés dans le sac du joueur, à condition que l'appareil soit complètement éteint. Ce sac doit être placé comme convenu avec l'arbitre et le joueur est interdit d'utiliser ce sac sans l'autorisation de l'arbitre. Les personnes accompagnantes ou les spectateurs sont interdits d'utiliser des appareils électroniques dans la salle de jeu, sauf pour la photographie lorsqu'elle est explicitement approuvée par l'arbitre.

10. Cotes de joueurs

Les cotes sont utilisées pour la détermination de l'éligibilité aux sections et pour les appariements des équipes, de la manière suivante : - Pour un joueur ayant une cote FCE permanente – la cote FCE sera utilisée ; - Pour un joueur sans cote FCE permanente – la cote la plus élevée trouvée (FIDE, FCE provisoire, FQE, USCF, ...) sera utilisée à la discrétion exclusive de l'Organisateur. Les facteurs pris en compte incluent la récence des tournois cotés et le nombre de tournois cotés dans chaque système. La date de gel des cotes est le 9 janvier 2026. Aucune modification des cotes des joueurs après cette date ne sera prise en compte pour le CUCC.

11. Cotation des résultats

La section Crown sera cotée avec la FIDE et la FCE. La section Reserve sera cotée avec la FCE.

12. Date limite d'inscription

Le 19 décembre 2025 est le dernier jour pour s'inscrire en ligne au tarif de 100 \$ par équipe de quatre joueurs (\$120 par équipe de cinq joueurs.) À partir du 16 décembre 2024, les frais d'inscription augmenteront à 120 \$ par équipe de quatre joueurs ((\$120 par équipe de cinq joueurs.) Pour toute demande d'inscription après le 15 janvier 2025, une pénalité de retard peut être appliquée et un bye de demi-point pour le premier tour pourra être attribué à la seule discrétion de l'Organisateur.

13. Adhésions

Les joueurs doivent avoir une adhésion FCE valide jusqu'au dernier jour du CUCC, ou acheter une telle adhésion ou une carte de tournoi. Les joueurs résidant au Québec doivent avoir une adhésion FQE valide jusqu'au dernier jour du CUCC, ou acheter une telle adhésion ou une carte de tournoi. Les adhésions peuvent être achetées en ligne auprès de la FCE/FQE. Sans adhésion, les résultats des équipes ne peuvent pas être cotés par les autorités québécoises et canadiennes et il est de la responsabilité des joueurs de s'assurer qu'ils possèdent une adhésion valide.

14. Retraits

Si un joueur souhaite se retirer du tournoi, il doit communiquer sa demande par écrit à un arbitre à l'aide d'un formulaire prescrit au plus tard pendant le tour précédent. Une fois les appariements pour le nouveau tour effectués et publiés, ils ne seront pas modifiés. Toute demande de « retrait » tardive entraînera une perte de la partie pour laquelle le joueur a déjà été apparié. Notez que la FCE peuvent, à leur seule discrétion, coter ces parties perdues par forfait.

15. Enregistrement des coups.

Conformément aux Lois du Jeu d'Échecs de la FIDE, Art. 8.1.1 : "Au cours de la partie, chaque joueur est tenu d'enregistrer ses propres coups et ceux de son adversaire de la manière correcte, coup après coup, de manière aussi claire et lisible que possible, en notation algébrique (Annexe C), sur la 'feuille de partie' prescrite pour la compétition."

16. Marquage des résultats

Lorsque la partie est terminée, chaque joueur doit marquer clairement et sans ambiguïté son résultat sur sa feuille de match en indiquant "1-0", "½-½" ou "0-1" et signer cette feuille de

match. Ensuite, les deux joueurs doivent contre-signer la feuille de partie de leur adversaire. Conformément aux Lois du Jeu d'Échecs de la FIDE, Art. 8.3, "les feuilles de parties sont la propriété de l'organisateur de la compétition" et doivent être laissées sur la table une fois que les deux signatures ont été apposées. De plus, les deux joueurs doivent indiquer leur résultat de la partie dans le protocole du match de manière claire et sans ambiguïté. Conformément au Manuel de la FIDE, §C10, Art. 3.2.1, "le capitaine doit signer le protocole indiquant les résultats du match à la fin de la partie". Le capitaine peut déléguer cette responsabilité au joueur de son équipe dont la partie est la dernière à se terminer dans le match. Si les joueurs ou les capitaines ne suivent pas la procédure requise et que les protocoles de match ne sont pas exécutés correctement, le résultat peut être inscrit de n'importe quelle manière, y compris "0-0", à la seule discrétion de l'Arbitre en chef.

17. Lieu de jeu

Conformément aux Lois du Jeu d'Échecs de la FIDE, Art. 11 :

- Le « lieu de jeu » est défini comme la « zone de jeu », les salles de repos, les toilettes, la zone de restauration, la zone réservée aux fumeurs et d'autres endroits désignés par l'arbitre.
- La zone de jeu est définie comme l'endroit où se déroulent les parties d'une compétition.
- Un joueur ne peut quitter le lieu de jeu qu'avec la permission de l'arbitre.
- Le joueur ayant le trait ne peut quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. • Une personne qui n'est ni joueur ni arbitre ne peut accéder à la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre.
- Pendant la partie, les joueurs sont interdits d'utiliser des notes, des sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une partie sur un autre échiquier.
- Les joueurs ayant terminé leurs parties deviennent des spectateurs. Les spectateurs (y compris les personnes accompagnantes) ne sont pas autorisés à être présents dans la zone de jeu lorsque les parties sont en cours. Les spectateurs ne sont pas autorisés à communiquer avec les joueurs n'importe où dans le lieu de jeu (par exemple, dans les toilettes ou dans le hall).

18. Photographies

Les organisateurs vous accueilleront pour prendre des photos avant le début de chaque ronde. Tous les spectateur(trices)s eront invités à éteindre et de ranger leurs appareils électroniques cinq minutes avant le début prévu de la ronde. Un photographe officiel tentera de prendre des photos pendant les rondes et de les rendre disponibles pour les joueurs et les personnes accompagnantes.

19. Comité d'appel

L'organisateur nommera le président et deux (2) autres membres du comité d'appel, ainsi que deux (2) membres suppléants, tous provenant d'universités différentes. Tous les noms seront annoncés au plus tard au début de la réunion technique avant la première ronde. Aucun des trois (3) membres du comité d'appel ne pourra juger d'un litige impliquant un joueur/équipe de sa propre université. Dans ce cas, un membre suppléant prendra la place. Conformément au manuel de la FIDE, §C.11 "Règles de procédure du Comité d'appel", un appel lors d'un événement par équipe peut uniquement être déposé par le capitaine d'une équipe. Toutes les protestations doivent être soumises au comité d'appel par écrit dans l'heure suivant la fin de la partie concernée, ou suite à un incident allégué. Chaque appel doit être accompagné d'une caution de cent (100) dollars canadiens. Si l'appel est rejeté, la caution pourra être saisie par l'organisateur.

Le comité d'appel peut décider des points suivants:

- A) un appel contre une décision d'un arbitre,
- B) une protestation contre le comportement d'un joueur ou d'un capitaine,
- C) toute autre question que le comité juge pertinente.

Aucun appel ne sera accepté contre les appariements générés par un logiciel d'appariement de tournoi certifié par la FIDE (par exemple, Swiss Manager). La décision écrite du comité d'appel suite à un litige est définitive.

20. Prix

20.1 Prix Principaux – sections Crown et Reserve

L'équipe qui remporte la section Crown sera déclarée championne de l'édition 2025 du Championnat canadien universitaire par équipes d'échecs. Les équipes occupant les premières, deuxièmes et troisièmes places dans les sections Crown et Reserve recevront des plaques. Les joueurs des équipes ayant remporté les premières place recevront des plaques, et les joueurs des équipes ayant remporté les deuxièmes et troisièmes places dans les sections Crown et Reserve recevront des médailles.

20.2 Prix individuels par échiquier – séparément for les sections Crown et Reserve

Séparément dans la section Crown et la section Reserve, les joueurs assignés au même numéro d'échiquier dans leurs listes d'équipe respectives concourront pour des prix individuels d'échiquier : plaques d'or, et médailles d'argent et de bronze. Aux fins de cette distinction, les performances des joueurs seront comparées sur la base de leur performance Elo. La performance Elo la plus élevée l'emporte. En cas d'égalité, le tie-break se fera par ordre de priorité selon :

1. Le nombre de parties jouées (le plus grand nombre l'emporte) ;

2. Le pourcentage de score (le plus grand nombre l'emporte) ;
3. Le classement final de l'équipe (le joueur de l'équipe la mieux classée l'emporte).

Pour les échiquiers 1-4, seuls les joueurs ayant joué un minimum de quatre (4) parties seront éligibles aux prix de tableau. Pour l'échiquier 5, seuls les joueurs ayant joué un minimum de trois (3) parties seront éligibles aux prix par échiquier.

20.3 Prix féminin – pour les deux sections.

Si, à la fin de la compétition, il y a au moins cinq (5) femmes dans les deux sections ayant joué au moins quatre (4) parties chacune, l'organisateur attribuera des plaques aux trois meilleures performances féminines. Les femmes ayant joué un minimum de quatre (4) parties dans leur section seront éligibles. La performance Elo la plus élevée l'emporte, indépendamment de la section et d'échiquier. En cas d'égalité, le tie-break se fera par ordre de priorité selon :

1. Le nombre de parties jouées (le plus grand nombre l'emporte) ;
2. Le pourcentage de score (le plus grand nombre l'emporte) ;
3. Le classement final de l'équipe (le joueur de l'équipe la mieux classée l'emporte).

20.4 Prix encourageant la participation des femmes – pour les deux sections

Pour encourager et célébrer la participation des femmes, l'organisateur attribuera les prix suivants aux équipes mixtes en tenant compte des résultats dans les deux sections :

- Un (1) trophée intitulé « Meilleure équipe mixte » sera attribué à l'équipe la mieux classée composée de joueurs et de joueuses, à condition qu'il y ait au moins trois (3) équipes mixtes inscrites en tout.
- Un (1) trophée intitulé « Équipe mixte vice-championne » sera attribué à la deuxième équipe la mieux classée composée de joueurs et de joueuses, à condition qu'il y ait au moins cinq (5) équipes mixtes inscrites en tout.

20.5 Prix supplémentaires

L'organisateur peut établir des prix supplémentaires à sa seule discrédition.